

## VILLE DE BOUCHERVILLE

### AVIS PUBLIC

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-599

---

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 DE RÉVISER LES NORMES APPLICABLES À L'ABATTAGE DES FRÊNES SITUÉS SUR DES EMPLACEMENTS OCCUPÉS PAR DES USAGES RÉSIDENTIELS SITUÉS HORS DU SITE DU PATRIMOINE (VIEUX-BOUCHERVILLE), D'APPLIQUER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010, LE CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE – CANADA 2010 ET LA PLUS RÉCENTE VERSION DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ, DE PRÉVOIR DES MODIFICATIONS AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010, DE RÉVISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOLUTIONS DE RECHANGE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, D'ABROGER LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 1995 POUR CERTAINS BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE R-32 (869) ET DE PRÉVOIR UNE PÉRIODE TRANSITOIRE QUANT À L'APPLICATION DES CODES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée:

**QUE** le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2017, d'un projet de règlement portant le numéro 1414-599 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation **le 15 mai 2017 à compter de 19h30**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** les objets de ce projet de règlement sont :

- De réviser les normes applicables à l'abattage des frênes situés sur des emplacements occupés par des usages résidentiels situés hors du site du patrimoine (Vieux-Boucherville);
- D'appliquer le Code national du bâtiment – canada 2010, le Code national de la plomberie – canada 2010 et la plus récente version du Code canadien de l'électricité;
- De prévoir des modifications au Code national du bâtiment – canada 2010;
- De réviser les dispositions relatives aux solutions de rechange en matière de construction;
- D'abroger les dispositions transitoires concernant l'application du Code national du bâtiment 1995 pour certains bâtiments situés dans la zone R-32 (869);
- De prévoir une période transitoire quant à l'application des codes pour l'ensemble du territoire.

**QUE** ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Boucherville à l'exception de l'article 4 qui vise les propriétés situées aux 650-832, rue des Sureaux et des propriétés situées aux 731 et 741, chemin de Touraine.

***L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.***

**QU'AU** cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

**QUE** ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de règlement et son résumé sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2017

---

Marie-Pier Lamarche, greffière